

**Informations Clés pour l'Investisseur**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**LAZARD INVESTISSEMENT PEA-PME**

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS  
FR0011637180 - M

**Objectif et politique d'investissement**

**Classification de l'OPC :** Actions des pays de l'union européenne

**Objectif de gestion :** Investir à hauteur de 75% minimum en titres de petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) respectant les critères d'éligibilité au PEA PME (capitalisation boursière inférieure à un milliard, moins de 5000 salariés et un chiffre d'affaires inférieur à 1.5 milliard d'euros ou un total bilan inférieur à 2 milliards d'euros), représentant le plus fort potentiel d'appréciation, selon la société de gestion.

**Politique d'investissement :** Le gérant investira essentiellement dans des titres de sociétés européennes respectant les critères d'éligibilité au PEA-PME. Au sein de cet univers, la stratégie mise en œuvre dans le FCP repose donc sur :

- l'identification des entreprises présentant selon les gérants le meilleur profil de performance économique ;
- la validation de cette performance : diagnostic financier, fondements stratégiques ;
- la sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- la construction d'un portefeuille à l'intérieur des pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, sans autres contraintes géographiques ni sectorielles.

Le FCP est classé « actions des pays de l'Union européenne ». Aussi, l'exposition aux actions issues de l'Union européenne doit être au moins supérieure à 60% de l'actif net du FCP et l'exposition aux marchés actions hors Union européenne est limitée à 10% maximum de l'actif net du FCP. Dans le cadre de la stratégie d'investissement du FCP, le degré minimum d'exposition aux marchés actions de l'Union européenne et de la Norvège est de 75% de l'actif net du FCP.

Le degré minimum d'exposition aux titres éligibles au PEA est de 75% de l'actif net du FCP.

Le FCP peut investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM ou en FIA (ou fonds d'investissement) de droit français ou étranger répondant aux quatre critères de l'article R 214-13 du Code monétaire et financier, pouvant être gérés par Lazard Frères Gestion SAS.

Le FCP pourra détenir des liquidités à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Le FCP peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres de créance négociables et instruments du marché monétaire. Le FCP peut utiliser des futures de change, des options de change, des swaps de change et du change à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille du risque de change.

Le FCP pourra détenir à hauteur de 10% maximum de l'actif net les éventuels bons ou droits détenus à la suite d'opérations affectant les titres en portefeuille. Le FCP n'a pas vocation à acquérir en direct ce type

d'actifs.

Dans le cadre du Label Relance, deux règles d'investissement viennent compléter la politique sus-citée :

- Au minimum 30% de l'actif du FCP est investi dans des instruments de fonds propres émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France.
- Au minimum 10% de l'actif du FCP est investi dans des instruments de fonds propres émis par des TPE, PME ou ETI françaises, cotées ou non cotées.

Les analystes-gérants s'engagent également à exclure du portefeuille du FCP les sociétés exerçant des activités liées au charbon.

**Information Benchmark :** L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

**Affectation des sommes distribuables :**

Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report  
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

**Autres informations :** Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

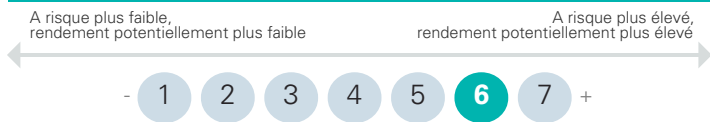
Cet OPC est éligible au PEA. Cet OPC est éligible au PEA-PME.

**Durée de placement recommandée :** Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

**Profil de risque et de rendement**



**Explication de l'indicateur et ses principales limites :**

L'exposition au marché des actions de moyennes capitalisations explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

**Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	5,0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	0,83%*
----------------	--------

### Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

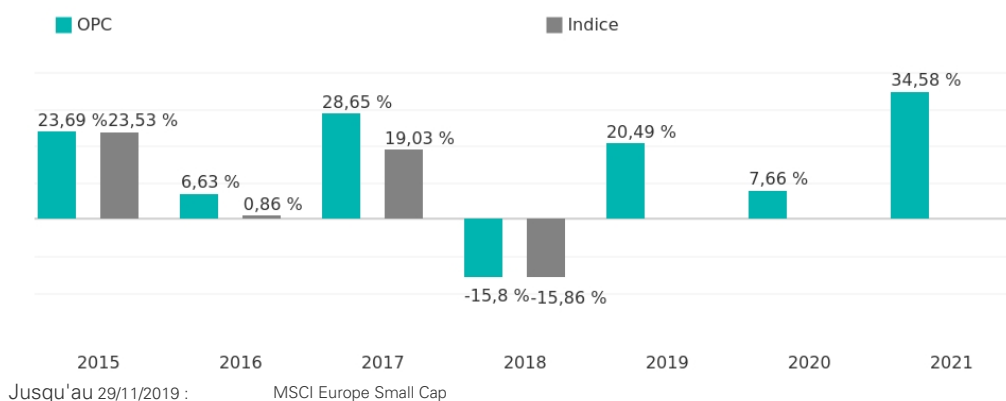
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/03/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

**Date de création de l'OPC :**  
31/01/2014

**Devise :** EUR

**Indicateur de référence :**  
Néant

L'indicateur de référence du Fonds a été supprimé le 02/12/2019.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** LAZARD FRERES BANQUE.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **08/09/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr). Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.